



CCP 17-3332-0

Président Vincent Hayoz ☎ (prof) 026/350 33 60
 Secrétaire Stéphane Andrey ☎ (prof) 076/556 24 56
 Courrier: Champ-Devant 11
 1747 Corserey

Lieu/date Noréaz, Corserey le 16 mai 2010

**Aux Comités des sociétés de tir à 25, 50
 et 300 m affiliées à la Fédération des
 sociétés de tir de la Sarine**

Madame et Messieurs les Présidents,
 Chers amis tireurs,

Nous avons le plaisir d'inviter toutes les sections à participer **avec le plus grand effectif possible** au prochain

TIR FEDERAL EN CAMPAGNE

SARINE

MARLY les 4, 5 et 6 JUIN 2010

En complément aux *Règles d'application de la FSTS* annexées à la présente, nous vous donnons les informations suivantes :

1. COMITE D'ORGANISATION

| | |
|-----------------------------|---|
| PRESIDENTE | Nicole AEBY-EGGER |
| PRESIDENT FEDERATION | Vincent HAYOZ |
| BUREAU DE LA FEDERATION | Stéphane ANDREY, Martial SCHENEVEY (+ personnes de la société) |
| MENTIONS ET DISTINCTIONS | Christian SCHNEIDER – Michael BERGER Pierre-Emmanuel CARREL - CHRISTOPHE ACKERMANN |
| SURVEILLANCE | 300 m Christian SCHNEIDER, Michaël BERGER, Christophe BERTSCHY |
| | 25/50 m Joséphine GALLEY |



2. EMPLACEMENTS

| | |
|-------------------------|--|
| Centre d'organisation | (permanence, rangeurs, séries, armuriers) Halle polyvalente de Marly-Cité |
| Places de parc | A proximité de la place de fête (suivre la signalisation) |
| Bureau de la Fédération | Halle polyvalente de Marly-Cité – 1ET 076 / 556 24 56 |
| Stand 300 m | Stand actuel de Marly (service de bus depuis la halle) |
| Stand 25/50m | Stand pistolet actuel de Marly (service de bus depuis la halle) |

3. HORAIRE DES TIRS

| Distance | Tir anticipé 29 mai 2010 | Vendredi 04.06.2010 | Samedi 05.06.2010 | Dimanche 06.06.2010 |
|----------|-----------------------------|------------------------|--------------------------------|------------------------|
| 300 M | 9h30 – 11h00 | 15h00 - 20h00 | 08h00 - 11h45 13h00 – 20h00 | 08h30 - 11h45 |
| 25 M | 9h30 – 11h00 | 17h00 - 20h00 | 08h00 - 11h45 13h00 - 20h00 | 08h30 - 11h00 |
| 50 M | 9h30 – 11h00 | 17h00 - 19h00 | 10h00 - 11h00 17h00 - 19h00 | 10h00 - 11h00 |

Appel des tireurs : 30 minutes avant la série
Le bureau des rangeurs sera ouvert 30 minutes avant le l'appel.

Le bureau des rangeurs sera fermé le dimanche à 11.00 h.

Le dimanche, le tir est terminé à 11h45. Il n'y aura pas de séries supplémentaires compte tenu de l'heure de la proclamation des résultats, fixée à 16h00.

4. SÉANCE DES EMPÊCHÉS

Tous les intéressés doivent se présenter au stand de tir de Marly à 09h00 pour le 300 m et au stand pistolet de Marly pour le 25/50m également à 09h00 le **samedi 29 mai 2010**, avec leur feuille de stand et la munition. L'annonce préalable n'étant pas obligatoire, nous ne sommes pas en mesure de fixer par avance le nombre de séries.

5. CATÉGORIES FST

| | |
|-----------------------|--------------------|
| Adolescents | 1994 à 2000 |
| JT & Juniors (J) | 1990 à 1993 |
| Actifs | 1951 à 1989 |
| Vétérans (V) | 1941 à 1950 |
| Seniors vétérans (SV) | 1940 et antérieurs |
| Dames | idem |

6. INDICATIONS SUR LES FS

- la société
- le nom et le prénom du tireur
- le domicile du tireur
- **l'année de naissance** ou le no matricule (AVS)
- la catégorie du tireur

Attention: Les secrétaires veilleront à ce que **l'année de naissance** du tireur figure sur la feuille de stand, sinon il sera considéré comme Actif.

7. PERMANENCE

Chaque section sera représentée en permanence à la cantine par une personne chargée de la distribution des feuilles de stand aux membres de sa section. Ces personnes observeront strictement les directives données par le bureau de la Fédération.

8. MUNITION

Chaque société (**300m et pistolet**) apportera la munition nécessaire pour ses membres le **Mercredi 2 juin 2010 de 19h à 20h au stand 300m de Marly**. La société organisatrice organisera la réception et le décompte.

La réédition de la munition se fera le **mercredi 9 juin 2010 de 19h à 20h au stand 300m de Marly** (responsable : Brügger Lucien 079-776 39 00).

Chaque tireur touchera, de la part de la société organisatrice, sa munition. Elle lui sera remise avant l'entrée dans le stand de tir

Le chargement du magasin est réservé au moment où, dans le stand, les tireurs reçoivent l'ordre du chef de tir de charger les armes.

D'autre part, selon les prescriptions de sécurité actuellement en vigueur, le magasin de toutes les armes (y compris le mousqueton) doit être retiré avant d'accéder et avant de quitter le stand.

9. RANGEURS

Chaque tireur touchera, de sa société, sa feuille de stand. Celle-ci sera remise par le tireur lui-même, au bureau des rangeurs. En principe, on n'acceptera pas de feuilles de stand présentées par des tiers. Le tireur recevra en retour un numéro avec indication de la série. Les rangeurs ne peuvent pas être échangés entre tireurs. Tout tireur qui ne se présentera pas devant la salle à l'appel des séries perdra son rang et devra demander un nouveau rangeur pour une autre série.

Les tireurs tirent dans l'ordre de leur arrivée (Décision de l'AG de la Fédération de mars 1990).

10. DISTINCTIONS

Elles seront touchées, de même que les mentions, par tous les ayants droit à la salle sur la place de fête tant pour les tireurs à 300 m que les pistoliers, environ 1 heure après le tir.

Achat de la distinction de la Fédération

Tous les tireurs qui ont obtenu la distinction fédérale ont la possibilité d'acheter la distinction de la Fédération au prix de Frs. 15.-

12. CALCUL DES MOYENNES

Le calcul des moyennes sera effectué par le bureau de la Fédération au moyen de l'informatique.

Une demi-heure après la fin des tirs, chaque société recevra ses résultats. A cet effet, elle déléguera 2 membres. Ils recevront les feuilles de stand. Un rapide contrôle sera effectué pour s'assurer notamment que tous les tireurs figurent dans le classement de leur propre société.

13. PROCLAMATION DES RESULTATS

Elle aura lieu le **Dimanche 6 juin 2010, 16.00 h, halle polyvalente de Marly-Cité.**

Pour cette cérémonie, les sociétés de tir seront représentées par leur banneret. Ils devront se présenter à 15h30 devant la salle paroissiale. Des instructions leur seront données. Bien entendu, cette remarque ne concerne que les sociétés qui possèdent ou une bannière ou un fanion.

En espérant que ce tir en campagne 2010 sera un plein succès, tant pour les organisateurs que pour les tireurs, nous vous présentons, Madame et Messieurs les Présidents, chers amis, nos plus cordiales salutations.

FEDERATION DES SOCIETES DE TIR DE LA SARINE

Le secrétaire:

Stéphane Andrey

Le président:



Vincent Hayoz

Annexes

- Règles d'application de la FSTS pour le TFC
- Décompte de la munition pour le TC
- Libretto 2010